



rtisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier RUAMM, état des lieux

BON À SAVOIR

Avec le FIAF : Aide financière pour la formation de vos salariés

ÇA VOUS CONCERNE

Circuitpro, la plateforme dédiée aux professionnels

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
BP 4186 - 98 846 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE



CITROËN



AMI CARGO



ë-BERLINGO



ë-JUMPY

100% PRO, 100% ELECTRIQUE

Découvrez notre gamme de véhicules Citroën utilitaires
100% électriques en concession

4 Actus

10 Dossier

- RUAMM, état des lieux.

16 Santé/Sécurité/ Environnement

- Les troubles musculosquelettiques

17 Internet : Voir et être vu

18 Ça vous concerne

- L'artisanat sous les projecteurs
- Circuitpro, la plateforme dédiée aux professionnels

20 Savoir-Faire

- Julien Wery, restaurateur
- Julien Marlot, menuisier

23 Bon à savoir

- Avec le FIAF : Aide financière pour la formation de vos salariés

25 Bon à savoir

- Pour votre compta, pensez au CEGESMET !

26 Apprentissage

- Thierry Tokouda, responsable de la maintenance des réseaux du Grand Nouméa chez EEC
- Shawn Blanc, alternant en 1^{ère} année du BP électricien
- Suivre une formation en alternance
- Diplôme ISER : c'est reparti

28 Agenda des formations

- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

30 Zoom sur une formation

- Formations en électronique : initiation et perfectionnement

32 Vos rendez-vous CMA

32 Échéances fiscales et sociales



Peser dans les débats, une nécessité pour l'artisanat !

Face aux difficultés financières persistantes du RUAMM, il convient de faire preuve de responsabilité afin d'assurer la pérennité de ce régime d'assurance maladie essentiel aux Calédoniens. Les propositions déposées sur le bureau du Congrès en fin d'année 2022 étaient pour les artisans inacceptables en l'état, car pesait sur eux l'effort de combler le déficit du régime, malgré les conséquences lourdes que cela allait engendrer sur les artisans aux plus bas revenus. La CMA-NC a entendu vos inquiétudes, et s'est pleinement mobilisée à vos côtés pour faire valoir vos préoccupations ! Une mobilisation qui a permis d'ouvrir avec le Congrès un dialogue en faveur de la recherche de solutions justes et acceptables par tous. Car ne nous leurrions pas, la situation critique du RUAMM nous oblige inexorablement à mener les réformes nécessaires à sa pérennité. L'enjeu pour la CMA-NC est donc de porter des propositions qui intègrent les spécificités du statut de travailleur indépendant, qui enclenchent une maîtrise des dépenses de santé, sans obérer non plus la nécessaire relance économique dont la Nouvelle-Calédonie a besoin. L'enjeu pour la CMA-NC, dans le cadre des travaux engagés avec le Congrès, est de faire entendre les préoccupations du cœur du tissu économique que constitue l'artisanat calédonien. Bref, préparer l'avenir en portant votre voix.

Élizabeth RIVIERE
Présidente de la CMA-NC



10 DOSSIER

RUAMM, état des lieux.

Agenda des salons

Le Salon du Tourisme du Nord

📅 **le 30 septembre à la Maison des Artisans**

Rencontrez les nombreux prestataires touristiques et artisans qui se déplacent depuis le Nord pour faire découvrir leur destination : Hébergements, activités, loisirs et nouveautés.

11^e Week-end Geek

📅 **du 13 au 15 octobre à la Maison des artisans**

Un rendez-vous annuel devenu un classique, très attendu du monde des gamers et amateurs de BD ou mangas. De la fiction sous toutes ses formes !

Village des Savoir-Faire calédoniens

📅 **du 20 au 22 octobre à la Maison des artisans**

Au-delà d'une exposition-vente, ce sera une expérience ludique, pédagogique et interactive. Dans le cadre de la Semaine de l'artisanat, une quarantaine d'exposants mettent en scène leur métier avec fabrication sur place, démonstrations, dégustations et animations

32^e Salon Bât Expo

📅 **du 27 au 29 octobre au Parc des Expos ou à Ducos**

Un rendez-vous important sur 3 jours qui rassemble les professionnels incontournables du bâtiment. Pour se tenir à la page des innovations et découvrir les services et matériaux pour tous projets de construction, rénovation ou aménagement...



Marché ARDICI

📅 **du 27 au 29 octobre à la Maison des Artisans**

Créativité, fait-main, petites séries ou pièces uniques au RDV ! Les fabricants adhérents à la marque ARDICI garantissent une offre 100% locale et artisanales : Vêtements, accessoires, bijoux, cosmétiques, décoration, souvenirs...

+ d'infos et inscription :

Maison des artisans - Tél. 77 30 90 et 27 56 85 ou artisans@lagoon.nc

A VOS AGENDAS

Vous avez des questionnements concernant la vie de votre entreprise et nous avons les réponses ! Lors de ces réunions, nos conseillers CMA ou des experts-partenaires vous informent et répondent à vos interrogations pour faciliter votre quotidien.



• Les assurances indispensables à mon activité.

A Nouméa, le lundi 4 septembre de 16h30-18h00. Avec Groupama Gan. Lieu : Siège de la CMA-NC, en salle Bessières (entrée rue Félix Russeil, face aux douanes, Nouville)

• Présentation des aides accordées par la province Nord.

A Koumac, le mercredi 22 août de 09h30-11h30 : Avec un agent de la DDEE. Lieu : Bureau de la Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)- Avenue Georges Baudoux, Koumac

+ d'infos et inscriptions :

**Service d'appui aux artisans de la CMA6NC
Tél. 28 02 68 - eco@cma.nc**



Le 15 juin à Koné : « RDV entre Pro » sur les aides de la province Nord en présence de 35 personnes

Soutien à la création d'entreprise

La CMA-NC soutient à nouveau ce jeu télévisé calédonien, qui révèle les futurs entrepreneurs du Caillou. Mélange d'aventure humaine et de réalité de l'entreprise, cette émission a pour vocation de fédérer les téléspectateurs Calédoniens autour de **candidats à la création d'entreprise** et de mettre en lumière le parcours nécessaire pour **transformer l'idée en projet** viable et solide. Les candidats des deux saisons précédentes ont pour la plupart créé du réseau et pu mobiliser autour de leur projet, trouver des financements et lancer leur activité...

Notons que les deux derniers finalistes gagnants sont des artisans : la pâtissière Gabrielle Apaganou qui a ouvert son enseigne sur les Quai Ferry et le boulanger Bastien Pinero établi à Pouembout qui a développé son projet de fabrication de pains à partir de sa propre farine biologique. Qui sera le prochain gagnant ? A suivre à partir de septembre 2023 sur la chaîne télé NCI^{ère}.





Fédération des filières Photovoltaïques de Nouvelle- Calédonie

La Fédération des filières Photovoltaïques de Nouvelle-Calédonie (**FFPV**), est un organisme professionnel créé en 2020 pour **accompagner et soutenir** les entreprises du secteur dans leurs activités quotidiennes. Il assure également la pérennité de la filière dans le cadre du schéma de la transition énergétique du territoire, basé sur les économies d'énergie, la mobilité électrique et la production d'électricité dite "verte". Il y a dix ans, ces entreprises se comptaient sur les doigts d'une main, elles sont à présent plus d'une cinquantaine.

La FFPV propose une **assistance en cas de difficultés** entre les différents acteurs mais également un soutien en matière de **formation professionnelle**.

La branche professionnelle est à l'origine de la création d'un diplôme calédonien (DNC Poseur de systèmes photovoltaïques) qui doit permettre, via l'**alternance**, de **former des techniciens qualifiés**.

Un long partenariat entre la FFPV et le CFA de la CMA de Nouvelle-Calédonie, permet de maintenir et de faire évoluer les formations nécessaires.

Dans le contexte actuel, le secteur de l'énergie est un levier essentiel sur lequel il est possible d'agir. Le développement des filières photovoltaïques est un des éléments cruciaux pour améliorer la compétitivité des entreprises et augmenter le pouvoir d'achat de chacun par une baisse des charges électriques.

La FFPV entend jouer son rôle pour accompagner les entrepreneurs lors de cette phase de relance en partenariat avec toutes les institutions.

+ d'Infos : Auprès de **Thierry NEUVILLE** Président de la FFPV.
ffpv.nc@gmail.com Tél. 83 08 12

La présidente Rivière à l'Assemblée générale de CMA-France



La Présidente RIVIERE avec Mme Aline MERIAU, Présidente de la CMA régionale Centre - Val de Loire, avec laquelle nous sommes en partenariat pour un enrichissement réciproque des pratiques en vue d'aider à un meilleur service aux entreprises.



La Présidente RIVIERE avec Joël FOURNY, Président de CMA France, à la suite de leur réunion d'échange.

Notre CMA-NC est membre du réseau des CMA hexagonales et ultramarines. Dans ce cadre, la présidente Elizabeth Rivière a participé à l'Assemblée générale de CMA-France à Paris en mai dernier. Un déplacement qui a été l'occasion de fructueux échanges avec les services de CMA-France, ceux de CMA régionales ou départementales et de CFA, en vue d'un **partage des pratiques aux bénéfices des artisans**. Votre Chambre consulaire est fière d'être associée à ce réseau des CMA qui œuvre chaque jour au développement de l'artisanat partout sur les territoires.



Les Présidents des CMA Outre-mer avec le Président de CMA-France, M. Joël FOURNY et le Président de la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France, M. Jean-François GIRARDIN.

Nouveauté carrosserie : formez vos salariés !



Le secteur automobile est un secteur en perpétuelle évolution. La professionnalisation des salariés qui travaillent dans le domaine de la carrosserie est une solution pour leur permettre de gagner en autonomie et en productivité, augmenter leur compétence et améliorer leur performance. Les huit nouvelles formations suivantes sont **financées à 100 % par le FIAF**

(zéro coût pour l'entreprise), effectuées via le Centre de formation de l'artisanat par un prestataire métropolitain TGV Thierry Girardeau Valorisation et son équipe et auront lieu à Nouméa dans les locaux de l'entreprise SATCAR. Inscriptions ouvertes pour :

- Traitement de surface niveau 2
- Traitement de surface niveau 3
- Finition niveau 1
- Colorimétrie
- Application peinture niveau 1
- Application peinture niveau 2
- Carrosserie niveau 2
- Carrosserie niveau 3



+ d'infos et inscriptions :
fc@cma.nc - Tél. 25 01 73

Obligation légale : adresse à jour !

En tant qu'artisan, vous avez l'obligation réglementaire d'informer la CMA-NC de tout changement relatif à votre entreprise ou à vous-même, en particulier un changement d'adresse.

• **Si vous êtes en entreprise individuelle** : Rendez-vous dans l'antenne CMA la plus proche de chez vous, en apportant un **justificatif de moins de 3 mois**, à votre nom, et sur lequel figure la nouvelle **adresse de localisation** de l'entreprise si vos locaux ont déménagé, ou votre **adresse personnelle de correspondance** si c'est vous qui avez déménagé. Dans ce dernier cas, vous pouvez également nous transmettre votre nouvelle adresse de correspondance par courrier, mail ou téléphone.

• **Pour les sociétés** : Contactez la CMA-NC par téléphone ou par mail, car il y a de nombreux cas possibles.

+ d'infos :

Centre de formalités des entreprises

CMA : cfe@cma.nc

Nouméa Tél. 28 07 49 - Panda Tél. 24 32 62

La Foa Tél. 46 52 86 - Koné Tél. 47 30 14

Koumac Tél. 47 68 56 - Poindimié Tél. 42 74 82

Réparateurs, **adhérez !**



La CMA-NC développe actuellement une **nouvelle offre de services avec un dispositif dédié aux artisans de la réparation**.

Pour qui ?

Vous êtes concerné(e) si vous révisiez, restaurez ou dépannez l'un des produits suivants : Téléphone, tablette, ordinateur, électroménager, équipements image et son (télé, hifi, console, appareil photo ...), vêtements (retouches), mobilier, bijou, montre, articles de sport et vélos, articles de jardin (tondeuses, débroussailluses...), cordonnerie-maroquinerie, instruments de musique

Pourquoi ?

L'opération Répar'acteurs, a pour objectifs de :

- Valoriser les entreprises de réparation
- Promouvoir la réparation auprès des Calédoniens
- Permettre aux clients de trouver un réparateur facilement et proche de chez eux
- Prolonger la durée de vie des produits et par conséquent, limiter la production de déchets en Nouvelle-Calédonie.

Un **annuaire en ligne** permettra bientôt aux clients de savoir qui répare quoi et où en quelques clics. Y apparaîtra, c'est ainsi bénéficier de la **marque « REPAR'ACTEURS »** et de ses **outils de communication**. Vous vous distinguez auprès de votre clientèle, gagnez en visibilité ou vous faites connaître. C'est aussi affirmer haut et fort vos compétences et savoir-faire pour réparer les biens et équipements avant tout remplacement par du neuf, et donc souligner votre engagement dans la réduction des déchets auprès de clients de plus en plus sensibles à cette question.

Comment ?

Cette démarche est volontaire, sur adhésion, et nécessite de se faire connaître rapidement auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

+ d'infos :

**Chargé de projet
Environnement de la CMA-NC
Tél. 93 41 52 ou dd@cma.nc**

Formation par alternance : la CMA-NC innove !

Pour renforcer l'alternance, vos élus artisans ont décidé de mettre en place 3 dispositifs novateurs conçus, animés, suivis et financés sur ses fonds propres par votre Chambre de métiers et de l'artisanat.

Ces nouveaux moyens visent à **soutenir les apprenants** qui choisissent de se qualifier pour l'un des 13 métiers enseignés au CFA **ainsi que leur entreprise d'accueil** qui les embauchent, les rémunèrent et les accompagnent jusqu'à obtention de leur diplôme.

- **Pour certains artisans employeurs d'alternants : une « aide financière directe »**, attribuée sur dossier. Ce nouveau coup de pouce financier viendra compléter les aides déjà existantes et prises en charge par le Gouvernement : prime au tutorat + exonération des charges sociales sur le salaire de l'apprenti.

- **Pour certains candidats : une « prépa-alternance »**. Motivés mais ayant besoin d'un accompagnement renforcé avant leur intégration en situation d'emploi et d'apprenant, ils bénéficieront durant quelques semaines d'un suivi médico-psycho-social, de remises à niveaux et d'une aide à la recherche d'une entreprise formatrice.

- **Pour certains apprentis : une « solution de co-logement »** pour les aider à surmonter leurs problématiques d'hébergement et de transport, qui sont également des freins à l'employabilité. Ouvert à ceux qui ne sont pas nouméens ou ayant des employeurs en brousse, un appartement F4 sera mis disposition à Nouméa durant leur semaine de cursus au sein du Centre de formation. Ces actions de soutien, jamais expérimentées jusqu'à présent, marquent la volonté et l'engagement de la CMA-NC pour l'alternance, système de formation essentiel au développement de l'artisanat, aujourd'hui et demain.

Les meilleurs CAP de Nouvelle-Calédonie

A l'initiative d'Isabelle Champmoreau, la vice-présidente du gouvernement, une cérémonie a été organisée en mai pour récompenser les diplômés calédoniens d'un CAP ayant obtenu **une moyenne supérieure à 16/20 en 2022**.

Sur 1 800 candidats du territoire présentés aux examens, ils n'étaient que 28 à obtenir un tel niveau de réussite. Parmi eux, 3 alternants du Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC. Un grand bravo à Shawn BLANC et Caïko WAOUKA de la section « électricité » ainsi que Joachim TEMAHU de la section « Froid/Climatisation » ! Ces trois professionnels en devenir représentent fièrement leur métier, leur entreprise formatrice et le CFA grâce à leurs excellents résultats. Nous leur souhaitons une belle continuation dans la poursuite de leurs cursus en Brevet Professionnel.



De gauche à droite : Shawn BLANC, Joachim TEMAHU et Caïko WAOUKA, entourés de leurs formateurs du CFA : Eric Bertin et Christophe de Moro.

Digital : le plein d'outils gratuits pour vous

Plusieurs centaines d'artisans bénéficient de notre accompagnement GRATUIT au numérique chaque année pour **initier, mener ou accentuer la transformation** digitale de leur entreprise. Objectifs : créer ou augmenter votre visibilité, accroître votre chiffre d'affaires, faciliter la gestion de vos tâches administratives, fidéliser votre clientèle ou gagner du temps au quotidien. Débutant ou confirmé, quel que soit votre métier, lancez-vous !

Testez-vous avec l'auto-diagnostic en ligne, en page d'accueil du site www.cma.nc > rubrique E-service. En moins de dix minutes identifiez vos besoins et contactez notre expert pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Commencez pas à pas, avec le PACKPRO Numérique et les sessions OPEN

Suivez un ou plusieurs de ces parcours en fonction de vos besoins :

- **Réunions d'information collectives** présentant les différentes solutions envisageables pour être présent sur le web
- **Rendez-vous individuels** pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux, vente en ligne...
- **Ateliers pratiques** pour apprendre en petit groupe à créer, optimiser, paramétrer et promouvoir vos outils numériques.
- **Sessions thématiques** organisées avec le cluster numérique OPEN

 **d'infos**

en page 32 de ce magazine. Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc > rubrique E-service
Contact : tic@cma.nc et Tél. 28 23 37- tapez 1

Passez à l'action avec le DiagnosTIC Approfondi : un conseiller réalise gratuitement une étude détaillée et vous rend son analyse écrite faite en fonction de votre vision, de votre activité, de votre entreprise et de son marché. Il vous reçoit ou se déplace dans votre établissement. Il fixe avec vous les priorités, vous aide à mettre en œuvre des solutions opérationnelles à court terme, préconise si besoin des actions à moyen ou long terme.

Pour recevoir l'aide financière de la Province Sud couvrant tout ou partie des coûts nécessaires à votre transition numérique, à hauteur maximale de 250 000 F, ce diagnostic préalable est obligatoire.

Pour demander votre DiagnosTIC Approfondi : tic@cma.nc et Tél : 28 23 37- tapez 1

Aides financières des provinces Nord et Sud

Vous avez un projet en lien avec l'environnement et vous avez besoin d'être accompagné financièrement ? **Répondez aux appels à projets** lancés par les provinces en partenariat avec l'ADEME ! L'aide prend la forme d'une **subvention**. Les dépenses éligibles sont les frais directement liés à la conduite de l'action proposée, par exemple : Etudes, diagnostics, expertises, investissements et actions de communication, sensibilisation, animation ou formation.

	En province Nord	En province Sud
Critères Pour être éligible, votre projet doit répondre à l'une des thématiques suivantes :	Le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation La prévention et la valorisation des biodéchets La mise en œuvre d'actions de prévention des déchets dans le cadre du « Mois du climat » (du 18 septembre au 18 octobre 2023)	Allongement de la durée de vie des objets Prévention et valorisation des biodéchets Réduction des emballages
Dossiers de candidature Complétez le dossier de candidature sur le site Internet de la province concernée Envoyez votre dossier par mail à la province concernée ET à l'ADEME.	Site : www.province-nord.nc Cliquez en page d'accueil sur « démarches » Dans la rubrique « Mission » cliquez sur « environnement »	Site : www.province-sud.nc tapez dans le moteur de recherche « économie circulaire »
Dates d'envoi des dossiers	Session 2 : à partir du 28 juillet et avant le 29 septembre Session 3 : à partir du 29 septembre et avant le 24 novembre	Session 2 : avant le 28 juillet à 15h00 Session 3 : avant le 29 septembre à 15h00 Session 4 : avant le 24 novembre à 15h00

 **d'infos** : **Chargée de mission en environnement de la CMA-NC - Tél. 93 41 52 ou dd@cma.nc**

NOUVEL
OPEL COMBO CARGO
VOTRE UTILITAIRE //

À PARTIR DE
2 695 000^F



* Photo non contractuelle

MENARD AUTOMOBILES | T : 41 45 11 | www.opel.nc
21 rue Jean Chaliar – Pk4 – BP H2 – 98849 Nouméa Cedex

Construisons notre pays, économisons l'énergie.



**TOUTES LES
COMPÉTENCES
POUR VOS
PROJETS BOIS**

- › Kits de charpente
- › Villas sur mesure
- › Chantiers publics
- › Monuments historiques

- › Hébergement touristiques
- › Aménagement extérieurs
- › Extension, surélévation
- › Rénovation

☎ 28 30 31 📞 75 34 24
✉ henry.manuel@hmc.nc
🏢 HMC SARL
hmc-constructions-bois.nc



Dossier RUAMM, état des lieux



Le RUAMM est le poteau central du système de protection sociale calédonien. Il est essentiel à la société, puisqu'il couvre les Calédoniens sur leurs risques maladie et les événements de maternité. Malheureusement, le RUAMM rencontre des difficultés financières depuis plusieurs années du fait que ses dépenses excèdent ses recettes. Ce déficit structurel génère, année après année, une dette qui s'accumule et qui vient fragiliser la pérennité du régime. De longue date, les Calédoniens entendent des alertes sur la situation financière de l'assurance maladie. Cependant, peu de mesures ont été prises à ce jour pour inverser cette tendance. De ce fait, les finances du RUAMM continuent de se dégrader, générant un déficit de plus en plus important. On constate un aggravement de la situation notamment lié aux difficultés budgétaires de la Nouvelle-Calédonie moins à même de pouvoir abonder et soutenir financièrement le RUAMM. La Nouvelle-Calédonie se retrouve donc dans une situation d'urgence ultime pour soutenir le Régime. Des propositions ont été formulées et étudiées en ce sens en Commission au Congrès avec l'instauration de recettes supplémentaires. Des propositions qui ont reçu la désapprobation forte et massive du monde économique, des entreprises et des travailleurs indépendants qui se sont mobilisés pour faire entendre leurs voix, leurs spécificités. Ce dossier est l'occasion de faire le point pour bien comprendre la situation.

INDISPENSABLE RÉFORME

Si le RUAMM bénéficie à la quasi-totalité de la population calédonienne avec 263 000 bénéficiaires, il est aujourd'hui **essentiellement financé par les cotisations prélevées sur le travail** de 117 000 cotisants.

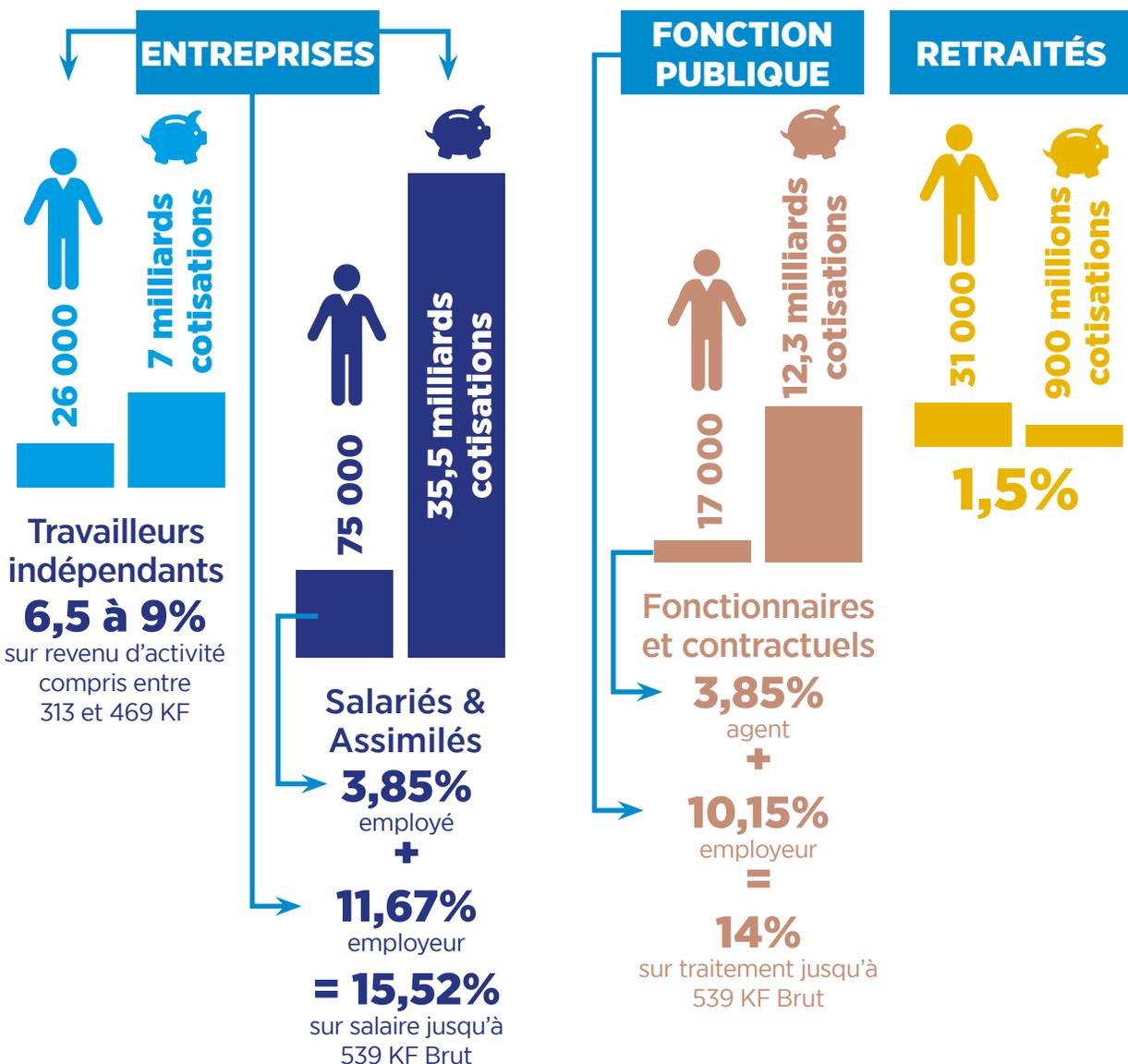
Près de 75 % de ses recettes proviennent des cotisations :

- celles des salariés, fonctionnaires et de leurs employeurs
secteur privé : 3,85 % de cotisation pour les salariés + 11,67 % de cotisations pour leurs employeurs privés
secteur public : 3,85 % de cotisations pour les agents + 10,15 % pour leurs employeurs publics),
- celles des travailleurs indépendants (entre 5 % et au-delà en fonction des revenus)
- et celles des retraités (1,5 %).

25 % des autres recettes sont issues de la fiscalité, essentiellement tirées de la TGC, de la TAT3S (taxe alcool et tabac) et de la CCS.

Cotisants et recettes RUAMM 2022

(hors prestations espèces)





RUAMM et travail

Ainsi, le RUAMM profite à quasiment tous les Calédoniens, en dehors de ceux qui ont droit à l'aide médicale gratuite, via un financement qui repose à 75 % sur le travail et les cotisations. Cette répartition du mode de financement du RUAMM a pour conséquence une imbrication forte avec le niveau d'activité économique de la Nouvelle-Calédonie, la croissance et donc le développement des entreprises.

Dans la période économique complexe que nous connaissons - fin des grands chantiers, incertitude institutionnelle marquée par trois référendums, crise Covid puis contexte mondial inflationniste généré par la crise énergétique - **faire peser le financement du RUAMM sur l'activité économique fragilise davantage la pérennité financière du régime** et donc de la protection maladie des Calédoniens.

Pour la compréhension du modèle actuel de financement du RUAMM, soulignons les dispositions particulières qui existent entre les différentes catégories d'actifs :

- La répartition des cotisations des salariés ou des fonctionnaires payées à 75 % par leur employeur contre 25 % par le salarié lui-même
- Le travailleur indépendant qui bénéficie d'une cotisation nominale moindre, mais qui paye seul sa cotisation (à la différence du salarié).

Cette spécificité du mode de cotisation des travailleurs indépendants explique notamment la fronde de ces derniers, lors de la mise en place du RUAMM en 2002. Il s'agissait d'une opposition à être intégrée à ce régime unifié avec les salariés et fonctionnaires en raison de la spécificité de leur statut et de leur relation différente au travail. Face à ce refus exprimé des travailleurs indépendants en 2002, la solution a consisté d'une part, à la création du taux bonifié de cotisation pour les travailleurs indépendants, du fait qu'ils paient seuls 100 % de leurs cotisations, mais aussi d'autre part, à la liberté de choix dans leur mode d'intégration au RUAMM (complète ou partielle, avec ou sans prestations en espèces).

Mesures d'économies

Face à la situation financière critique du RUAMM, la Nouvelle-Calédonie et les Calédoniens sont face au mur et des solutions doivent impérativement être trouvées. Ces solutions résident dans la maîtrise des dépenses. La Nouvelle-Calédonie ne disposait pas de moyens, jusqu'à peu, lui permettant de maîtriser ses dépenses de santé. Or celles-ci ont fortement augmenté ces dernières années, en raison d'une part de l'amélioration des infrastructures et de l'offre de soins (création du Médipôle, du CHN, du CSSR et du Centre de radiothérapie), et d'autre part, d'une mutation démographique engagée par le vieillissement de la population.

Il convient aujourd'hui de pouvoir maîtriser les dépenses en fixant des objectifs de frais de santé que la Nouvelle-Calédonie est en mesure de financer. Ceci afin de pouvoir réaliser des économies engagées grâce à un dialogue partenarial et conventionné avec les producteurs de soins.

Cet exercice est désormais possible avec l'adoption d'une loi du pays créant l'objectif d'évolution des dépenses d'assurance maladie (OCEAM). Néanmoins, si le cadre législatif existe



désormais, la loi n'a pas encore, à ce jour, été mise en œuvre. Cet objectif devrait permettre d'ajuster et de déterminer les dépenses de santé au regard des recettes que la Nouvelle-Calédonie peut allouer. Il permettrait ainsi d'établir que chaque dépense se doit d'être assurée par un financement correspondant afin de réduire le déficit structurel actuel.

Recettes : viables et soutenables

Réduire seulement les dépenses ne suffira pas à combler ce déficit structurel du RUAMM, car les efforts d'économie ne trouveront pas leurs effets immédiatement. La Nouvelle-Calédonie ne pourra pas s'épargner de trouver de nouvelles recettes en complément des mesures d'économie. Il convient donc aujourd'hui de trouver les leviers financiers économiquement viables et soutenables de recettes supplémentaires. Comme exposé préalablement, le financement du RUAMM repose à 75 % sur les cotisations des entreprises, salariés, chefs d'entreprise et employeurs. Cela réduit le nombre de contributeurs pour un régime qui couvre la quasi-totalité de la population calédonienne, tout en pesant d'avantage sur le coût du travail et la capacités des entreprises à créer de l'emploi.

Il serait judicieux de favoriser un **rééquilibrage de la répartition cotisations/fiscalité** des sources de financement. Ce sont là deux modèles de financement distincts. Dans cette balance, la Nouvelle-Calédonie fait partie des pays qui ont fait le choix de s'appuyer prioritairement sur les cotisations, à l'opposé du Danemark par exemple qui fait le choix de financer sa protection sociale à 80 % par l'impôt. Il pourrait donc être opportun de transférer progressivement le poids du financement du RUAMM vers la fiscalité et l'impôt, au détriment des cotisations.

La fiscalité présente l'avantage de provenir de taxes sur des biens et services ciblés, telle que la TAT3S qui met à contribution le tabac et l'alcool, ou d'impôts sur les revenus divers, tels que la CCS qui met à contribution les revenus du capital.

La fiscalité présente aussi l'avantage d'une assiette large, permettant ainsi de **mettre un petit peu à contribution un grand nombre d'assujettis**, au lieu de **mettre à grande contribution un petit nombre de redevables**, comme le font les cotisations. En Nouvelle-Calédonie, la TGC et la CCS sont les impôts à l'assiette la plus large.

Changement de modèle

Il paraît donc opportun à la CMA-NC de proposer la possibilité d'opérer un transfert des recettes du RUAMM des cotisations vers la fiscalité. En raison des écarts d'assiette de contributeurs entre cotisations et fiscalité, nous pouvons estimer qu'une baisse des cotisations, combinée à une augmentation moindre

de la fiscalité à assiette large, parviendra à dégager des recettes supplémentaires pour le RUAMM tout en permettant un gain de pouvoir d'achat pour les actifs.

Ce gain de pouvoir d'achat, éventuellement ciblé sur les revenus les plus modestes, générerait potentiellement une hausse de la consommation des ménages et donc de l'activité économique, productrice d'emplois et de revenus, et permettrait de créer un cercle vertueux de relance économique susceptible de générer des recettes supplémentaires pour le RUAMM et la Nouvelle-Calédonie.

Les effets positifs de ce transfert de recettes des cotisations vers la fiscalité ont d'ailleurs été présentés par le macroéconomiste Olivier SUDRIE, comme un levier de relance économique, à l'occasion du Séminaire sur les perspectives économiques organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en juin 2023.

Ce sont ces grands axes de propositions de changement de modèle de financement du RUAMM que la CMA-NC, sous la bannière « Agissons Solidaires », a souhaité faire entendre en mars lors de la mobilisation contre les propositions déposées au Congrès. Elle entend aussi les porter en Commission spéciale RUAMM au Congrès.

Née de la mobilisation et de l'engagement signé entre les parties impliquées, cette Commission spéciale a été créée le 27 mars 2023 et s'est réunie pour la première fois le 30 mai 2023. Elle devrait aboutir à des propositions de réduction des dépenses et des recettes nouvelles d'ici le 31 décembre 2023.

La CMA-NC y est pleinement mobilisée : pour faire valoir les intérêts et la spécificité des artisans ainsi que pour défendre un modèle de financement du RUAMM davantage alimenté par la fiscalité à assiette large, afin de **moins faire peser sur le travail le poids de son financement** et mettre à contribution un plus grand nombre de redevables. Cette révision du modèle permettrait d'assurer la pérennité de ce régime qui assure la couverture maladie de près de la totalité des Calédoniens.

RUAMM : son fonctionnement actuel

Dans le mois suivant la création de son entreprise, chaque travailleur indépendant (TI) est tenu de s'affilier au RUAMM pour bénéficier d'une couverture maladie-maternité pour lui et ses ayants droit (conjoint, concubin ou pacs, enfants). Pour la CAFAT, la CMA-NC transmet leur dossier RUAMM à tout nouvel artisan et retourne à l'organisme environ 700 dossiers d'affiliation par an.

Vous êtes à la fois salarié et patenté (ou gérant) ? Ou bien à la fois retraité et patenté (ou gérant) ? Vous êtes affilié au RUAMM en tant que TI et cotisez pour chaque activité/situation, dans la limite d'un plafond.

Dossier

Le calcul des cotisations versées au RUAMM est appliqué selon un taux progressif sur le revenu professionnel. Depuis janvier 2022, les TI doivent déclarer les montants perçus au titre des revenus distribués qui sont soumis à cotisation. Il s'agit par exemple des produits d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, comme les dividendes. Chaque TI indique ses revenus dans la déclaration de ressources CAFAT, transmise à l'organisme au mois de mars. Qu'il soit en entreprise individuelle ou en société, il paye d'avance (en décembre, mars, juin et septembre) une provision de cotisations pour les 3 mois suivants.

Le montant des cotisations dépend de la situation financière des assurés mais aussi de la formule choisie. « **L'intégration partielle** » l'est par 2 artisans sur 10, * Elle couvre uniquement les soins les plus lourds et coûteux, pris en charge à 100 % : longue maladie, chirurgie, hospitalisations de longue durée, frais maternité et évacuations sanitaires. Les autres frais, par exemple une consultation médicale, ne sont pas remboursés.

« **L'intégration complète** » : les 3/4 des artisans* ont fait le choix d'un remboursement des soins plus large. Sont couverts les frais cités ci-dessus ainsi qu'une partie seulement des frais de consultations médicales, soins dentaires, examens radio, analyses en laboratoire et médicaments ; une mutuelle peut prendre le relais pour la partie non prise en charge. 86 % des artisans sont adhérents à une mutuelle.

« **L'option prestations en espèces** » : prise par 6 artisans sur 10* pour le versement d'une pension d'invalidité, d'un capital décès et d'indemnités journalières en cas de maladie ou accident (dès le 1er jour d'hospitalisation ou dès le 11e jour d'arrêt de travail continu hors cas d'hospitalisation) ou lors du repos maternité. Cette option est facultative mais une fois souscrite, c'est à titre définitif.

28 %* d'entre vous n'ont pas souscrit cette option par frein financier ou parce qu'ils estiment ne pas en avoir besoin et 17 %* ont pris une assurance complémentaire invalidité et/ou décès, autre que celle du RUAMM.

*Enquête mail CMA-NC auprès de 5 886 artisans d'août 2022 671 répondants

Les taux de cotisation

ANNÉE 2021 REVENUS EN FRANCS	TAUX DE COTISATION INTÉGRATION PARTIELLE	TAUX DE COTISATION INTÉGRATION COMPLÈTE	TAUX DE COTISATION PRESTATIONS EN ESPÈCES
≤ 3 757 632 F (≤ 313 136 F/mois)	Taux fixe : 5 %	Taux fixe : 6,5 %	0,5 %
≥ 3 757 633 F et ≤ 5 636 448 F (≤ 469 706 F/mois)	Taux progressif compris entre 5 % et 7,5 %	Taux progressif compris entre 6,5 % et 9 %	
> 5 636 448 F	Taux fixe de 7,5 % jusqu'à 5 636 448 F + Taux fixe de 5 % au-delà de ce montant	Taux fixe de 9 % jusqu'à 5 636 448 F + Taux fixe de 5 % au-delà	

* Source CAFAT 2022 : Livret PROTECTION SOCIALE DU TRAVAILLEUR INDEPENDANT

La CAFAT est également chargée de collecter la contribution calédonienne de solidarité (CCS) sur les revenus d'activité. En juillet 2022, le taux est passé de 1,3 % à 2 %. Le revenu professionnel pris en compte pour son calcul est le même que celui déclaré à la CAFAT pour la cotisation au RUAMM.

Maîtriser le montant de ses cotisations

Chaque année en juin, la CAFAT régularise les cotisations de l'année précédente, afin de percevoir des cotisations ajustées au niveau de revenu des chefs d'entreprise. La différence entre les cotisations effectivement dues et le total des sommes déjà versées est **soit réclamée par la CAFAT, soit déduite des cotisations futures à payer**. Cette régularisation prévisible doit être anticipée car si l'activité a évolué positivement en cours d'année précédente, le montant des cotisations est réévalué à la hausse et nécessite d'avoir la trésorerie disponible pour s'en acquitter.

Si cette année vos revenus sont très différents de l'année dernière, à la hausse ou à la baisse, vous pouvez dès à présent remplir (en ligne ou en version papier) une « **déclaration de ressources évaluées** ». Vos provisions trimestrielles seront alors calculées à partir des informations fournies sur cette déclaration. Pensez aussi à utiliser **l'outil en ligne « simulation du calcul des cotisations RUAMM et de la CCS »** sur www.cafat.nc

COUVERT / NON COUVERT ?

S'agissant de vos droits, vous êtes couvert sous la seule réserve du paiement de vos cotisations ou, en cas de difficultés, après avoir obtenu un accord de la Caisse sur un échéancier de paiement compatible avec votre situation. Vous n'êtes couvert NI pour le chômage NI pour la retraite. Une « assurance volontaire retraite » est néanmoins possible, sous conditions : avoir cotisé en tant que salarié au régime retraite de la CAFAT pendant 5 ans au moins de manière continue ou discontinue et ne pas relever d'un régime obligatoire de retraite.



Des outils au service de la maîtrise de l'Énergie

Ces outils permettent au chef d'entreprise de comprendre les principaux usages énergétiques du bâtiment et d'envisager des actions de maîtrise de l'énergie à mettre en œuvre et à suivre. Pour les entreprises qui ont réalisé ce type d'analyses, les premières mesures qu'elles ont mises en œuvre leur ont permis d'économiser rapidement près de 30% de leur consommation énergétique.

Abattement tarifaire sous condition

Ces deux analyses ne sont pas obligatoires, mais certains secteurs d'activité bénéficient actuellement d'un abattement tarifaire, notamment l'hôtellerie, l'aquaculture et l'industrie de transformation. Pour conserver cet avantage, les entreprises doivent réaliser un prédiagnostic ou un audit avant le 30 juin 2025, et le choix de l'outil dépendra de leur consommation :

- Prédiagnostic pour les entreprises ayant une consommation inférieure à 400 MWh/an, ce qui représente environ 140 à 160 entreprises.
- Audit énergétique pour les entreprises ayant une consommation supérieure à 400 MWh/an, ce qui représente environ 40 à 60 entreprises.

Une aide précieuse !

Le montant de ce type d'étude varie selon le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et le nombre d'installations électriques. En moyenne, un prédiagnostic coûte entre 200 000 frs CFP et 500 000 frs CFP, et un audit énergétique entre 1 et 2 millions de francs CFP. Cependant, l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) accompagne financièrement les entreprises qui réalisent cette démarche – et pas uniquement les entreprises bénéficiant d'un abattement tarifaire ! Toutes les entreprises qui veulent effectuer un prédiagnostic ou un audit financier peuvent solliciter un accompagnement financier de l'ACE, qui se fera en co-financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). L'aide pourra aller jusqu'à 50% du montant total. Pour bénéficier de cet accompagnement, les entreprises doivent remplir une demande sur le site de l'ACE :

<https://www.agence-energie.nc/contact/>

MIEUX MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SON ENTREPRISE

Connaissez-vous le prédiagnostic et l'audit énergétique ? Ce sont deux outils mis à la disposition des entreprises afin de les aider à maîtriser leur consommation d'énergie.

De quoi parle-t-on ?

Le prédiagnostic énergétique est une analyse méthodologique non instrumentée des flux énergétiques d'une entreprise. Elle dresse une première évaluation des gisements d'économie d'énergie envisageables. Le prédiagnostic cible plutôt des structures dont les usages énergétiques sont relativement simples (bureau, bâtiment résidentiel, commerce ...). Il peut être un préalable à la réalisation d'un audit énergétique.

L'audit énergétique, quant à lui, est une analyse méthodologique instrumentée des flux énergétiques d'une entreprise lui permettant d'identifier précisément les actions à mettre en œuvre pour réduire ses dépenses énergétiques.



Les troubles musculosquelettiques

Depuis plus de 20 ans, les troubles musculosquelettiques (TMS) constituent la première maladie professionnelle. De plus, en entreprise, ils sont une source de désorganisation importante, peuvent entraîner une baisse de performance (diminution de la productivité, de la qualité...) et avoir un impact majeur en matière d'absentéisme et de turn-over.



De quoi s'agit-il ?

Les TMS sont des affections qui touchent les articulations, les muscles et les tendons. Ils peuvent entraîner des douleurs, des raideurs, de la maladresse ou une perte de force.

Les régions corporelles les plus fréquemment touchées sont le cou, les épaules, les coudes, les poignets, le dos ou encore les genoux.

Quelle que soit leur localisation, les TMS peuvent devenir irréversibles et entraîner un handicap durable. Pour éviter que ces maladies deviennent chroniques, elles doivent être diagnostiquées et prises en charge précocement.

Quelle est l'origine des TMS ?

Les facteurs favorisant les TMS sont multiples, en voici quelques exemples :

- Les gestes effectués avec les bras au-dessus des épaules
- Les mouvements de torsion du poignet, du tronc, la flexion et l'extension du coude
- La répétition fréquente du même geste
- Le travail statique
- Le port de lourdes charges
- Les vibrations et chocs mécaniques causés par exemple lors de la conduite de véhicules ou d'engins

Les TMS ont donc des causes multiples mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation.

Quelles sont les solutions de prévention ?

La médecine du travail a une place déterminante : identifier les situations et les personnes à risque et proposer des adaptations de postes de travail.

Voici quelques principes de prévention des TMS qui peuvent être appliqués :

- **Éviter les risques :** Avant de prendre une décision modifiant l'organisation du travail, l'employeur doit réfléchir aux risques professionnels qu'elle peut entraîner, y compris les TMS.
- **Évaluer les risques qui ne peuvent être évités :** Grâce à l'évaluation des risques professionnels, l'employeur peut identifier et évaluer les risques auxquels sont exposés ses salariés, y compris les TMS.
- **Combattre les risques à la source :** Rechercher les causes des TMS, leurs facteurs et identifier si certains peuvent être supprimés ou réduits. Voici quelques exemples d'actions pouvant être mises en place :
 - Réfléchir à l'ergonomie des postes de travail
 - Limiter le caractère répétitif de certains gestes
 - Limiter les postures trop prolongées
 - Approchez-vous le plus possible de la charge à porter
 - Restez face à la charge pour empêcher la rotation de la colonne vertébrale.
 - Placez vos jambes de chaque côté de la charge à soulever
 - Mettez-vous en position accroupie en fléchissant les jambes et en gardant le dos droit
 - Relevez-vous en tenant fermement la charge, toujours le dos droit.
 - Si la charge doit être posée au sol, baissez-vous en fléchissant les jambes et en gardant le dos droit.

+ d'infos

**Vous avez des questions sur les Troubles musculosquelettiques ?
Contactez la CMA-NC au 28 23 37 ou au 93 41 52
ou par e-mail : dd@cma.nc**

Internet : Voir et être vu

Un artisan sur Internet

Situé au cœur de Nouméa dans la galerie Le Village, **Unicode**, boutique de cosmétiques et institut de soins, propose de découvrir via son site sa gamme de prestations et produits. Avec son fond noir tramé, son graphisme particulièrement élégant et ses photos d'une grande qualité esthétique, **unicode.nc** donne envie d'en savoir plus sur les services de l'institut : soins sur mesure du visage et du corps, massage, maquillage professionnel, épilation... Le site présente en détail chaque prestation (descriptif complet, durée et tarif) et chaque produit (bénéfices, conseils, mode d'emploi...) avec la possibilité de les acheter en ligne. La prise de rendez-vous peut se faire bien sûr par téléphone ou sms, mais également sur le site : il suffit de cliquer sur "réserver" pour choisir le jour et l'horaire. Unicode est également présent sur les réseaux sociaux, Facebook et Instagram : les deux pages mettent en avant les soins de l'institut et ses promotions en fonction de l'actualité (Saint-Valentin, fête des mères, etc.). À découvrir...



Info futée

On ne le répètera jamais assez : les réseaux sociaux sont de plus en plus fréquentés. Quelle que soit leur activité, les entreprises ont donc tout intérêt à les utiliser pour augmenter leur visibilité, prospecter et renforcer leur proximité avec leur clientèle, promouvoir leurs produits ou services...

Le site **francenum.gouv.fr** (rubrique Guides et conseils) propose un mode d'emploi pratique pour bien sélectionner les réseaux sur lesquels être présent (Facebook, Instagram, LinkedIn, Snapchat, YouTube, etc.), optimiser leur utilisation en définissant par exemple ses objectifs et sa cible, animer sa page et à quelle fréquence, diffuser les contenus les plus efficaces possibles... Des conseils à appliquer bien utiles !



Site utile

Depuis mars, la Cafat propose aux chefs d'entreprise un service en ligne pour effectuer les déclarations nominatives trimestrielles (DNT) par échange de données informatisées (EDI) via **www.cafat.nc, Espace Professionnels**. L'objectif de ce nouveau service est d'automatiser au maximum le traitement de l'information. Cette procédure dématérialisée permet notamment de gagner du temps et d'éviter les erreurs de saisie, car les données sont transmises à partir du logiciel de paie ou de gestion de l'entreprise. Elle garantit aussi un traitement sécurisé et un contrôle de conformité des données. En fin de procédure, il est possible d'accéder à sa déclaration en format PDF, via l'accusé de réception reçu par mail. Rendez-vous sur la rubrique Employeurs & Indépendants, puis cliquez sur EDI DNT : toutes les étapes à suivre sont clairement expliquées.



Circuitpro, la plateforme dédiée aux professionnels

En août 2022, la CMA-NC et la CCI-NC ont lancé **circuitpro.nc**, la première plateforme numérique calédonienne gratuite d'échanges de biens, produits ou services. Destiné aux entreprises et aux associations, circuitpro.nc s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, en contribuant à limiter entre autres le gaspillage des ressources et la production de déchets.



Cet outil, conçu pour faciliter la vie des entreprises, permet d'échanger, donner, vendre ou acheter du matériel en état de marche ou réparable à un prix adapté, réutiliser des produits et mutualiser des ressources partiellement exploitées (locaux, compétences, équipements, cotransport...). Portée par les deux chambres consulaires, la plateforme vise à inciter les chefs d'entreprise à s'engager en faveur du développement durable et diminuer leur impact sur l'environnement. En favorisant notamment le recyclage et la réutilisation de produits, la lutte contre le gaspillage ou la réduction des déchets.

○ Valoriser les ressources disponibles

Avec circuitpro.nc, site facile d'accès, ergonomique et intuitif, les entreprises peuvent adopter des pratiques plus responsables, réaliser des économies, gagner en compétitivité et développer

des synergies entre elles. De nombreux produits et services sont proposés sur la plateforme : vente ou location de matériel professionnel (remorque, élévateur, cubis, filtres à charbon...), partage d'un local professionnel (atelier, dock ou bureau) ou de matériel technique, don d'équipement informatique, électronique ou de mobilier en bon état (ordinateurs, disques durs, chaises de bureau, etc.), vente de véhicules d'occasion, mise à disposition de palettes en bois, cartons, plastique ou papier réutilisables...

○ Favoriser l'économie circulaire

La plateforme contribue ainsi à favoriser le développement de l'économie circulaire en Nouvelle-Calédonie en sensibilisant les chefs d'entreprise à adopter des pratiques plus environnementales et de nouveaux modes de travail plus collaboratifs. Préserver les ressources du territoire, renforcer la coopération entre les entreprises et les échanges avec les associations, encourager les initiatives en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits par le recours au don, à la réparation, au partage, à la vente ou l'achat d'occasion, promouvoir le réemploi, la location et la réutilisation, optimiser la prévention, la gestion et le recyclage des déchets...

Autant d'enjeux essentiels en faveur de la préservation de notre environnement et de la transition écologique !

Rendez-vous sur [circuitpro.nc](https://www.circuitpro.nc)

Comment utiliser Circuitpro ?

Pour déposer ou accéder à une annonce, il faut posséder un numéro de Ridet et remplir le questionnaire en ligne. Pour chaque ressource, les descriptif, quantité, caractéristiques techniques, nature de l'offre et conditions de mise à disposition sont précisés. La publication peut être accompagnée d'une ou plusieurs photos. Les annonces sont mises en ligne dans un délai de 48 heures et classées par catégorie.

L'entreprise intéressée clique sur la fonctionnalité « ça m'intéresse » : ses coordonnées sont alors envoyées automatiquement à l'annonceur pour la prise de contact. Les échanges et contractualisations se font directement entre professionnels.

À noter : Circuitpro n'est pas une plateforme marchande. Les annonces n'ont pas pour but de vendre les produits ou services liés à l'activité principale de l'entreprise.

**Pour tout renseignement, contactez notre chargé de projet environnement à la CMA-NC :
Tél. 28 23 37 - dd@cma.nc**

Savoir-Faire

Le plaisir de cuisiner

Parcours

La famille de Julien Wery s'installe en Nouvelle-Calédonie à la fin des années 80. Adolescent, il suit une formation de boucher au centre de formation des apprentis situé encore, à l'époque, dans les locaux de la CMA-NC à l'entrée de Nouville. Il est apprenti à l'Océf pour la partie pratique, puis travaille rapidement comme boucher. « *J'ai eu la chance d'être formé par un grand boucher qui m'a appris à cuisiner et comment transformer les produits carnés. Je garde un très bon souvenir de cette période.* » Après une interruption d'une quinzaine d'années pendant laquelle il exerce comme carreleur, il revient à la boucherie. C'est début 2021 qu'il reprend le snack du complexe tennistique de Dumbéa, Le Croque Mitaines, une belle occasion de se lancer dans l'entrepreneuriat : « *Depuis longtemps, je voulais ouvrir ma propre affaire, comme un snack ou une roulotte.* »

En 2020, la mairie de Dumbéa lance un appel pour la reprise du snack au sein du complexe sportif d'Auteuil. Julien Wery candidate, devient gérant du snack pour trois ans et participe aussi au fonctionnement du tennis club. « J'ai eu l'opportunité de repartir à zéro et j'ai saisi ma chance. »

Pourtant, les débuts sont difficiles : il ouvre un mois avant le confinement de mars 2021. « *Comme tous les restaurateurs, j'ai cherché des solutions, notamment avec la vente de plats à emporter : ce n'était pas suffisant mais cela m'a permis de survivre.* » Il rappelle que la mairie l'a soutenu pendant toute la période. La première année, il travaille seul. Depuis, il a embauché deux personnes, une pour la salle et une pour la cuisine. Très vite, son affaire décolle. Il est derrière les fourneaux : « *J'aime cuisiner. Quand je travaillais en boucherie, je finissais souvent comme traiteur. Par exemple, je préparais les terrines. En fait, j'ai toujours été intéressé par la transformation des produits issus de la boucherie.* » Et ça marche ! « *Aujourd'hui j'ai réussi à fidéliser une bonne partie de ma clientèle qui en plus s'est bien étendue, au-delà du quartier.* » Sa recette ? Cuisiner à partir de produits frais et locaux qu'il prend le temps de bien choisir et proposer, outre la carte, des suggestions en fonction du marché et de ses envies. Il organise également des soirées thématiques : barbecues à volonté (deux jeudis par mois), anniversaires, fêtes, karaoké, etc.



**Julien Wery,
restaurateur**

« *Être artisan demande beaucoup d'effort et beaucoup d'engagement. Il ne faut jamais baisser les bras et continuer à aller de l'avant, malgré toutes les difficultés rencontrées.* » Il promeut la qualité de ses produits, l'importance de ne pas tricher avec ses clients. « *Parfois, certains trouvent les plats un peu chers, mais quand ils ont leur assiette devant les yeux et peuvent se régaler, ils savent reconnaître la qualité et le savoir-faire. Et d'ailleurs, ils reviennent, confie-t-il avec un grand sourire. C'est très gratifiant.* »

Et pourquoi nommer le snack Le Croque Mitaines ? « *Tout simplement parce que "Croque" correspond au snacking et "Mitaines" c'est en référence à mon autre passion, la boxe [les mitaines sont des bandes placées à l'intérieur des gants pour plus de confort]. Même si je n'ai plus, pour le moment, de temps à y consacrer : ma priorité, c'est de développer mon activité et surtout de la faire durer !* »

Snack Le Croque Mitaines

29 avenue d'Auteuil,

complexe sportif d'Auteuil - Dumbéa

Tél. 41 24 85 / 91 65 18 - flore.aymes@gmail.com

Page Facebook : Snack Le Croque Mitaines

Au Fil du Bois : entre tradition et modernité

Parcours

Après ses études et notamment l'obtention d'un bac pro technicien menuisier-agenceur, Julien Marlot débute sa carrière en intégrant le groupe Beneteau, spécialiste mondial de l'industrie nautique. Arrivé en Nouvelle-Calédonie en 2008 à 25 ans par « choix de vie », il est d'abord guide de randonnées palmées. Puis, en 2011, il prend une patente en tant que menuisier, crée Au Fil du Bois et collabore avec un maître artisan charpentier de la place. « *Travailler seul a toujours beaucoup compté pour moi pour pouvoir gérer les projets de A à Z. La charpente est un secteur vraiment intéressant, mais qui nécessite de travailler en équipe...* » Il choisit alors de revenir à sa première passion et se spécialise dans l'agencement intérieur en menuiserie. En 2017, il s'installe à la ZAC Panda et s'équipe en matériel et en machines. Aujourd'hui, il conçoit et réalise cuisines, salles de bains et magasins pour des particuliers ou en sous traitance pour des entreprises locales.

Menuisier spécialisé dans l'agencement, Julien Marlot parle avec beaucoup de chaleur et de force de son métier, de son aspect créatif et de sa relation directe avec ses clients. Fervent défenseur des valeurs de l'artisanat, il met en avant son approche environnementale.

« *Quand j'étais enfant, j'aimais déjà bien bricoler. En plus, mon père sculptait et travaillait le bois, dessinait aussi. J'ai toujours plus ou moins baigné dedans...* » Après un parcours de formation plutôt hétéroclite - menuiserie, électronique, école de gendarmerie - et plusieurs expériences professionnelles, c'est en tant que menuisier-agenceur qu'il s'installe à son propre compte. « *C'est un domaine qui m'a toujours intéressé. En plus, quand j'ai lancé Au Fil du Bois, il y avait de vraies opportunités au niveau du marché local.* » Être artisan répond parfaitement à ses ambitions personnelles : « *ce statut de travailleur indépendant m'offre une liberté que je n'aurais pas ailleurs. Comme beaucoup d'artisans, je gère moi-même l'ensemble des projets, les prises de décision et les erreurs, aussi...* »

Julien Marlot rappelle qu'on a trop souvent tendance à réduire les métiers artisanaux à un travail manuel. Pourtant, il n'en est rien... « *Par exemple, pour un chantier de rénovation, il faut concevoir le projet, dessiner des plans, trouver les so-*



**Julien Marlot,
menuisier**

lutions optimales qui répondent aux attentes du client pour réaliser un ouvrage solide, durable, de qualité tout en essayant de respecter le budget, les temps de travail... Ce qui nécessite donc des capacités de création, de réflexion et d'adaptation. On est quand même bien loin de l'image de la voie de garage qu'a longtemps représenté l'artisanat dans l'esprit des gens. » Il insiste aussi sur la satisfaction du travail bien fait, la prise en compte des dernières tendances tout en conservant les traditions plus anciennes, la qualité et la durabilité, la proximité avec le client, la transmission... « *En plus, dans un monde industrialisé en pleine mutation où on nous parle beaucoup d'écologie, d'environnement, de développement durable, de circuits courts, à mon sens l'artisanat y a toute sa place.* »

Et demain ? « *Je voudrais poursuivre le développement de mon entreprise et compléter mon équipement afin de m'adapter aux nouveautés du marché du bois, mais il est essentiel pour moi de conserver le même esprit avec cette dimension humaine pour favoriser la relation avec mes clients et, aussi, les équipes avec lesquelles je collabore.* »

Au fil du Bois
Zac Panda, rue de l'Industrie - Dumbéa
Tél. 92 12 48 - aufilduboisnc@gmail.com
Page Facebook : Au Fil du Bois

GÉRER VOS CARTES C'EST FACILE AVEC L'APPLI MOBILE !



BNC maCarte

La **NOUVELLE** appli **GRATUITE**
pour la gestion de vos cartes
24h/24 et partout dans le monde !



 **Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALÉDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. C.F.P. – RCS Nouméa 748047688 – Ridet 047 688 001
Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00 – contact@bnc.nc

www.bnc.nc

 Banque de Nouvelle Calédonie

 **Céramic**
by **BATICENTER**

CARRELAGE



1 690 F
TTC
le m²

60x60 cm

6 Rte de la baie des dames - DUCOS
Ouvert en continu : 7h - 17h du lundi au vendredi
8h - 12h le samedi



 27.23.03

Bon à savoir

AVEC LE FIAF : Aide financière pour la formation de vos salariés



Le FIAF : Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation a été créée par la volonté des partenaires sociaux. C'est une association loi 1901, gérée paritairement par un Conseil d'Administration. Il est composé d'organisations patronales et salariales.

Ses missions principales sont de collecter des fonds auprès des entreprises du secteur privé pour financer la formation professionnelle continue de leurs salariés mais aussi d'accompagner, de conseiller et de proposer des solutions de formation aux employeurs cotisants.

Le FIAF donne aux entreprises de moins de 10 salariés, la possibilité à leurs employés d'accéder à des formations professionnelles continues prises en charge. Dans l'artisanat, plus de 5 000 salariés sont concernés soit 1 400 entreprises employeuses.

Concrètement, **chaque entreprise peut bénéficier d'un montant maximum de 600 000 F par an pour la formation de son personnel.**

TOUS les employeurs de droit privé, employant un salarié ou plus, cotisant à la CAFAT, doivent en effet verser un apport équivalent à 0,2 % de leur masse salariale pour profiter de l'offre de services du FIAF.

Le FIAF propose aux employeurs :

- Diagnostic, conseil et accompagnement dans l'élaboration des plans de formation, la recherche de formations adéquates et leurs mises en œuvre,
- Financement de plans de formation,
- Achat de formations auprès des organismes agréés en Nouvelle-Calédonie et, si besoin, à l'extérieur,
- Recherche de co-financements,
- Etudes dans le secteur de l'emploi et de la formation.

Public éligible :

- Les salariés des entreprises du secteur privé à partir du premier salarié, **tout domaine d'activité confondu**

Financement :

- Prise en charge du coût de la formation, de la rémunération des salaires du ou des salariés, des frais de transport et d'hébergement selon les conditions de financement déterminées par le FIAF.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez constituer un dossier auprès du FIAF. Pour vous y aider, les conseillers formation du Centre de formation de l'artisanat sont disponibles.

Procédure à suivre :

Demandez l'ouverture de votre Espace Dédié Adhérent (EDA). Vous pourrez :

- Effectuer toutes vos démarches en ligne
- Bénéficier d'une vision globale de votre activité avec le FIAF
- Faciliter vos demandes de financement

En un clic, vous accédez à :

- L'utilisation de votre enveloppe annuelle mutualisée de 600 000 F
- L'édition de vos commandes de financement et leur suivi,
- L'historique de toutes vos formations avec le FIAF,
- L'historique de vos cotisations et de vos versements volontaires.

Comment activer votre compte employeur ?

1. Contactez le FIAF par téléphone ou par mail
2. Recevez un mail de création de compte avec la démarche à suivre
3. Accédez à votre compte en ligne sur le site internet du FIAF !

Si vous souhaitez plus de précisions n'hésitez pas à contacter :

Le FIAF : Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation

3, rue Dumont d'Urville - (Vallée du Tir) - BP 32581

98800 Nouméa Cedex

Tél. 47 68 68 - Mail : contact@fiarf.nc - Site : www.fiaf.nc

Avec le Centre de formation de l'artisanat (CFA) : formez vos salariés

La CMA a développé une longue expertise en matière de formation professionnelle continue. Des centaines de salariés, des secteurs public et privé, suivent ainsi chaque année nos stages avec un taux de satisfaction de 97 % ! Notre catalogue de formation comprend plus de 70 thématiques différentes dans ces domaines :

- Support à l'entreprise
- Développement commercial
- Compétences techniques
- Respect de la réglementation : les formations obligatoires
- Formations diplômantes

Le CFA à Nouville, offre un cadre adapté pour les formations aux artisans de Nouméa et du Grand Nouméa. Nos antennes de Poindimié, Koumac, Koné et La Foa constituent des relais pour des stages décentralisés, au plus près de vos besoins.

A SAVOIR : pour vos demandes spécifiques nous pouvons aussi concevoir des formations sur-mesure !

Contacts : en Province sud :

Centre de formation de l'artisanat

Tél. 25 97 40 et formation@cma.nc

lundi - jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h30

vendredi : 8h00 - 12h00

En Province nord et Iles Loyauté : Antenne CMA de Koné

Tél. 47 30 14 et kone@cma.nc

QUINCAILLERIE CALEDONIENNE

PROMOTION DU 1^{ER} AU 31 AOUT 2023

TOURET À MEULER À EAU

Réf. 121905



Vitesse de rotation
2800 tours/min
Meule à eau
130 tours/min

13.500 F. TTC

au lieu de 18.426 F.TTC

Photos non contractuelles

13 RUE AMPÈRE
DUCOS



27.47.22



LA QUINCAILLERIE
CALÉDONIENNE

www.QUINCAILLERIE.nc

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

Retrouvez POUR 100 F cfp tous les jeudis

vosre hebdomadaire
d'informations générales



Décryptage des sujets
sociétaux, politiques
et économiques
de la Nouvelle-Calédonie



Publication
chaque semaine
de vos annonces
judiciaires et légales

Actu.nc

28 63 01

contact@actu.nc

Tous les jours du lundi au samedi !



PARTOUT EN CALÉDONIE

140^F SEULEMENT

La voix du Caillou SE FAIT ENTENDRE...

Actualités locales et régionales, infos pratiques, météo,
programmes TV & ciné, annonces...

Bon à savoir

Pour votre compta, pensez au CEGESMET !

Le CEGESMET, Centre de gestion des métiers de la CMA-NC, est une structure autonome, présidée par Elizabeth Rivière, présidente de la CMA-NC. Il est rattaché à votre Chambre de métiers et de l'artisanat. C'est une association loi 1901 qui a été créée depuis plus de 35 ans par des artisans, pour les artisans.

Elle a vocation à assurer à ses adhérents les services et prestations suivants:

- Saisie et tenue de comptabilité
- Établissement des documents de synthèse (bilans, comptes de résultat...)
- Établissement des déclarations fiscales
- Informations juridiques et fiscales
- Réalisation de fiches de payes, rédaction des contrats de travail, déclaration préalable à l'embauche, déclaration nominative pour les salariés.

Artisans, en adhérant au CEGESMET, vous bénéficierez d'un accompagnement réservé aux ressortissants de la CMA-NC dans la gestion de votre entreprise à un prix attractif

Quelles sont les conditions pour adhérer ?

Vous devez être **inscrit au Répertoire des Métiers** de la CMA-NC et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 millions de Francs.

Quelles sont les nouveautés ?

À l'assemblée générale, de mars dernier, les élus de la CMA-NC ont pris la décision de réduire le montant des prestations du CEGESMET liées à l'édition des fiches de salaires.

Les élus ont également engagé l'intégration de l'association au sein de la Chambre. Ils souhaitent ainsi compléter l'offre de services de la CMA pour couvrir tous les besoins des artisans. Le CEGESMET se transformera en service interne de la Chambre de métiers et de l'artisanat en fin de l'année. Cette modification statutaire permettra à la Chambre d'assurer le pilotage de ce service, d'en garantir la qualité et d'assurer une parfaite transversalité de son offre de service aux artisans. Les prestations et les tarifs resteront inchangés.

Le Centre de gestion a d'ores et déjà déménagé au rez-de-chaussée du Siège à Nouvèlle, il rejoint ainsi l'ensemble des services dédiés aux artisans. Depuis le mois de mars, l'équipe s'est entièrement renouvelée a pris le relai pour perpétuer son engagement auprès de ses adhérents.

Infos pratiques :

- Nouméa, au siège de la CMA-NC (10 avenue James Cook, Nouvèlle) - Horaires : Accueil du public le matin de 8h à 12h - Sur RDV l'après-midi.
- Koné, à l'antenne de la CMA (848 avenue de Teari, lotissement Cassis). Déposez vos dossiers - RDV sur demande.
- Pour être plus proche de vous, les collaborateurs du CEGESMET peuvent également se déplacer sur RDV dans nos antennes à La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.
- Le CEGESMET intervient aussi pour plusieurs artisans loyal-tiens.
- A Lifou, le CEGESMET est en partenariat avec la Case de l'Entreprise

+ d'infos

centre.gest@cegesmet.nc
27 43 70 (Nouméa) - 42 77 20 (Koné)



Sur la photo ci-dessous : Olivia André (gestionnaire ressources humaines et administrative), Judith Sanon (comptable), Benjamin Morival (directeur)

Apprentissage

Thierry Tokouda, responsable de la maintenance des réseaux du Grand Nouméa chez EEC

« C'est la troisième fois que je suis tuteur. Pendant mes études, j'ai aussi été stagiaire en entreprise. J'avais donc envie de rendre la pareille : j'estime que c'est un devoir d'accueillir et de former les jeunes. Et puis dans notre secteur d'activité, un alternant a réellement une valeur ajoutée par rapport à ceux qui sortent directement d'un BTS ou d'une école d'ingénieur. Il a déjà une expérience en entreprise et ça compte vraiment. En plus, en tant que tuteur, je peux l'accompagner et l'amener vers le profil dont l'entreprise a besoin. L'objectif premier pour Shawn est qu'il passe et réussisse son brevet. Plusieurs collègues, passés par l'alternance, sont aujourd'hui en CDI et occupent des postes à responsabilité. C'est pourquoi avec l'équipe, nous essayons de le préparer au mieux aux différentes tâches qu'il aura à assurer dans son métier, qu'elles soient techniques, administratives, le contact avec le client ou sur le terrain. Je dois aussi constater qu'un alternant a, le plus souvent, une plus grande maturité. Chez EEC, nous avons toujours pris des jeunes en alternance et nous continuerons... »



Shawn Blanc, alternant en 1^{ère} année du BP électricien

« J'ai quitté le lycée très tôt. Après avoir fait des petits boulots pendant quelques années, je me suis renseigné auprès de la MIJ sur les orientations possibles et le CAP d'électricien en alternance m'a tout de suite intéressé. J'ai donc suivi ma formation chez Elec NC et j'ai eu mon diplôme fin 2022. Reprendre les études, aller au CFA pour les cours n'a pas été facile au début, mais finalement j'aime apprendre et j'ai rapidement pris le pli. En plus, j'ai eu un super professeur d'électricité qui m'a toujours soutenu, même dans les moments plus difficiles. J'avais envie d'aller plus loin et de pouvoir évoluer professionnellement : j'ai donc choisi de continuer en passant le brevet professionnel, toujours en alternance, avec en plus l'occasion de rejoindre EEC, dans la section maintenance. Surtout que j'aime travailler sur les grosses structures, la mise en place de réseaux... L'alternance m'a beaucoup apporté, avec la pratique au sein de l'entreprise et la théorie au CFA. C'est vraiment complémentaire ! La relation avec le tuteur est aussi très importante : j'ai d'ailleurs eu beaucoup de chance avec mes deux tuteurs. »

Compétences acquises durant le BP électricien (2 ans)

L'alternant, titulaire du BP électricien, est un monteur électricien hautement qualifié et est capable à l'issue de sa formation de :

- préparer et organiser l'exécution d'un chantier, assurer l'exécution, le suivi, le contrôle (y compris sur le plan économique) et la clôture ;
- Installer, câbler, raccorder, poser des organes de commande des chaînes de conversion d'énergie électrique liées à la motrice, l'éclairage et l'électronique ;
- Maintenir en état les installations électriques du secteur tertiaire et industriel, diagnostiquer une cause de défaillance, dépanner par échange ou adaptation
- S'adapter aux conditions du chantier, respecter les normes et les règles relatives à la qualité et à la sécurité, rendre compte et communiquer avec les clients.

Pour devenir tuteur dans le froid et le conditionnement d'air, renseignez-vous auprès de Françoise Mapou, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat : Tél. 25 97 40 ou au 73 60 95 ou par email : francoise.mapou@cma.nc

Suivre une formation en alternance

La semaine dédiée à l'alternance a eu lieu du 28 juin au 5 juillet. Au programme : deux journées d'animation, de rencontres et d'échanges à la mairie de Nouméa avec les partenaires : Chambres consulaires, Point A et organismes de formation. Cette année, la tournée du bus du Point A s'est déroulée à Ouvéa, Koné, Poindimié et Bourail. L'opération s'est clôturée le 5 juillet par une journée Portes ouvertes des trois CFA, notamment au Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC à Nouville. Une belle occasion de découvrir les avantages et les opportunités qu'offre la formation en alternance : acquérir savoir-être, connaissances et compétences en adéquation avec les besoins des artisans.

Les inscriptions pour la rentrée 2024 sont ouvertes. Pour tout renseignement, contactez le Point A. Tél. 24 69 49 contact@pointa.nc - pointa.nc

Diplôme ISER : c'est reparti



Après une première session réussie en 2020-2021, la CMA-NC, dans le cadre de la convention de partenariat avec la DFPC (Direction de la formation professionnelle continue) et le RSMA-NC (Régiment du service militaire adapté) signée fin 2022, a relancé la **formation diplômante, le DNC Installateur sanitaire et énergies renouvelables**, pour les jeunes en recherche d'insertion par le travail. Composée en trois parties, la formation débute au RSMA pour six mois avec une instruction spécifique et adaptée sur l'apprentissage de savoir-faire professionnels et de savoir-être, six mois au CFA de Nouville en formation continue sous statut militaire, et huit mois en alternance au CFA et en entreprise. À l'issue du parcours (20 mois au total), les **12 alternants pourront équiper, poser, raccorder et mettre en service des équipements sanitaires et des générateurs d'eau chaude**. La phase 2 au CFA a commencé le 31 juillet.



MES FACTURES.NC

LOGICIEL DE GESTION

*Essai gratuit
sans engagement
Conseils personnalisés*

VOTRE MEILLEUR ALLIÉ
Logiciel calédonien pour :

- Gérez vos devis et factures avec ou sans TGC
- Gérez vos achats
- Gérez les règlements
- Gérez vos relances
- Exportez vos données pour votre comptable
- Mises à jour et sauvegardes automatiques



**FORMATION
COMPRISE**



**UTILISATION
HORS
CONNEXION**

GAGNEZ DU TEMPS EN SAISIE - CONCENTREZ-VOUS ET PILIOTEZ VOTRE ACTIVITÉ !

NOUS CONTACTER :



Guillaume GINER



75 60 52



contact@mesfactures.nc

Agenda des formations

FORMATIONS SUPPORT

À L'ENTREPRISE

○ SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 05 octobre

1 jour soit 07 heures - tarif : 17 500 F

Apprendre à élaborer les documents nécessaires à la vente de ses produits et de ses services.



○ APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Nouméa : 07 et 08 septembre

À Nouméa : 25 et 26 octobre

À La Foa : 30 et 31 octobre

2 jours soit 14 heures - tarif : 35 000 F

Comprendre les règles comptables afin d'apprendre à gérer efficacement son entreprise.

○ SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Nouméa : 15 et 16 novembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 35 000 F

Évaluer la situation financière de son entreprise. Savoir lire son compte de résultats et son bilan afin de prendre les bonnes décisions.



○ EXCEL: POUR LE SUIVI DE SON ACTIVITÉ

À Nouméa 24 et 25 août

2 jours soit 14 heures - tarif : 29 400 F

Créer des tableaux de suivi avec ou sans formule de calcul, apprendre à faire des modifications et organiser le classement de ses fichiers EXCEL

FORMATIONS TECHNIQUES

○ LES BASES DE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ELECTRODE ENROBÉE SUR ACIER SAAE ET/OU MIG/MAG

À Nouméa : 16 au 18 octobre

3 jours soit 24 heures - tarif : 52 000 F

Acquérir un premier niveau technique de qualité pour réaliser des soudures à l'arc couramment utilisées dans les activités de la métallerie-serrurerie.

○ SÉPARATION ET DESOSSAGE D'UN AGNEAU JUSQU'À LA DÉCOUPE DE DÉTAIL ET LA DESTINATION CULINAIRE



À Nouméa : 21 août

1 jour soit 08 heures - tarif : 21 000 F

Transformer les différents morceaux de l'agneau, en vue de sa commercialisation, en pièces de détail.

○ SÉPARATION ET DESOSSAGE D'UN BOEUF JUSQU'À LA DÉCOUPE DE DÉTAIL ET LA DESTINATION CULINAIRE

À Nouméa : 14 au 22 septembre

4 jours soit 32 heures - tarif : 70 000 F

Transformer les différents morceaux de bœuf, en vue de sa commercialisation, en pièces de détail.

○ VALORISATION ET TRANSFORMATION DU PORC EN CHARCUTERIE

À Nouméa : 24 et 25 août

2 jours soit 16 heures - tarif : 38 500 F

Réaliser la découpe, le salage et la transformation de tous les morceaux d'un porc.

○ LA PÂTE LEVÉE FEUILLETÉE

À Nouméa : 14 septembre

1/2 journée soit 05 heures

tarif : 12 600 F

Fabriquer des croissants, des pains au chocolat dans les règles de l'art



○ LA PATE LEVEE

À Nouméa : 04 septembre

1/2 journée soit 04 heures

tarif : 10 500 F

Réaliser une pâte levée en direct pour produire des brioches de différentes formes

○ LES PAINS SPECIAUX

À Nouméa : 28 septembre

1/2 journée soit 05 heures

tarif : 12 600 F

Varié sa production de pain pour élargir sa gamme et satisfaire sa clientèle

○ LE PAIN, LA NUTRITION ET LES PROTOCOLES D'HYGIÈNE EN BOULANGERIE

À Nouméa 15 septembre

1 jour soit 06 heures - tarif : 17 500 F

Acquérir les bonnes bases de la nutrition alimentaire et respecter les règles HAC-CP (hazard analysis and critical control point)

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

○ RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

À Nouméa : 22 août

2 jours soit 08 heures - tarif : 17 850 F

Pour sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire. Pour détecter et maîtriser les risques alimentaires.

○ **TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)**

À Nouméa : 28 août au 1^{er} septembre

À Nouméa : 02 au 06 octobre

À Nouméa : 06 au 10 novembre

5 jours soit 38 heures - tarif : 60 500 F

Acquérir des connaissances dans le domaine de la réglementation des transports routiers de personnes appliquée à la Nouvelle-Calédonie et dans la gestion d'entreprise dans le but de valider l'attestation de formation pour l'obtention de la capacité professionnelle délivrée par la DITTT.

FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

○ **RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS**

À Nouméa : 13 et 14 novembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 32 200 F

Savoir appréhender et se positionner sur un marché public afin de répondre à la commande publique.



Renseignez-vous !

○ **Pour qui ?**

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

○ **Où s'inscrire ?**

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30. Tél. **25 01 73**

Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie THIS. Tél. **25 01 73**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : antenne CMA Koné. Tél. **47 30 14**

EPIFE à LIFOU - Tél. **45 10 98**

○ **Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !**

Rendez-vous sur www.cma.nc

L'ACTIVITÉ CALORIFUGEAGE



Réalisations des équipes John Cockerill Nouvelle-calédonie

LE CALORIFUGEAGE : C'EST QUOI ?

Cela désigne l'opération d'isolation des installations de circulation ou de stockage de fluides.

- d'air
- de liquides
- de gaz liquéfiés
- de vapeur d'eau
- de produits chimiques

Fortes de 5 ans d'expériences dans le domaine du calorifugeage en Nouvelle-Calédonie, les équipes de John Cockerill pourront vous accompagner dans la réalisation de vos différents projets.



Recherche de fuite



Traçage découpe et repose de calorifuge sur ballon



Pose de calorifuge sur tuyauterie de DN 4000

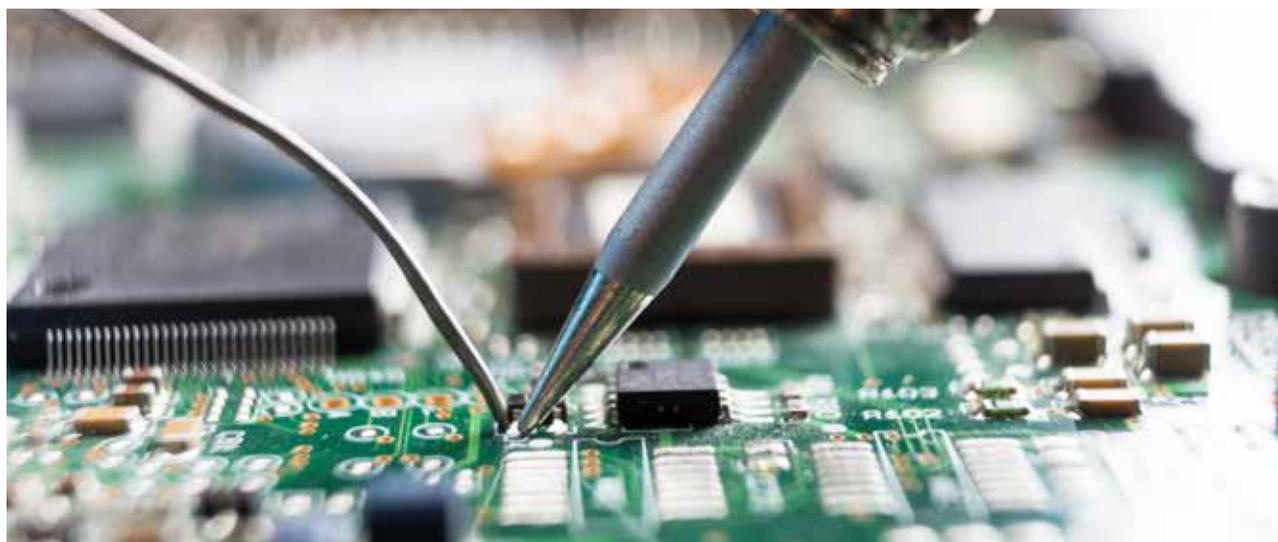
Tour du Centre 2^e étage - 30 route de la Baie des Dames
BP 7302 - 98801 Nouméa Cedex
Tél. 28 43 60 | secretariat@johncockerill.nc



PRESENTATION GROUPE

Zoom sur une formation

Formations en électronique : initiation et perfectionnement



Le centre de formation de l'Artisanat de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CFA CMA), vous propose deux nouvelles formations dans le domaine de l'électronique :

- 1 - Réparation de petits appareils électroniques, niveau débutant,**
- 2 - Réparation d'appareils électroniques toutes gammes, perfectionnement.**

La formation « réparation de petits appareils électroniques » vous permettra d'acquérir les bases en électronique pour comprendre le rôle et le fonctionnement des composants électroniques en vue d'effectuer des réparations simples sur de petits appareils.

A l'issue vous serez capable de :

- Savoir utiliser les appareils de mesure,
- Comprendre le fonctionnement des circuits élémentaires,
- Identifier les différents composants et leur fonction,
- Apprendre à souder et à dessouder un composant électronique,
- Remplacer un composant défectueux.

La formation réparation d'appareils électroniques toutes gammes a pour objectif de comprendre le fonctionnement et pouvoir effectuer des réparations complexes sur des produits de milieu et haut de gamme.

A l'issue vous saurez :

- Utiliser des appareils de mesure spécifiques,
- Comprendre le fonctionnement de circuits complexes avec contre réaction,
- Réaliser des soudures à l'étain avec un fer à air chaud pour CMS.

Ces formations s'adressent à toute personne travaillant dans le domaine de l'électronique.

Leur durée est de 35 heures, le coût est 77 000 F pour les chefs d'entreprises artisanales. Le coût est de 110 000 F pour les salariés il est financé par le FIAF à 100 %.

Elles sont organisées et dispensées au CFA de la CMA à Nouville par un formateur expérimenté et agréé par la Direction de la formation professionnelle continue.

Les prochaines sessions sont prévues les :

- Du 21 au 25 août **Réparation de petits appareils électroniques**
- Du 28 août au 1^{er} septembre **Réparation d'appareils électroniques toutes gammes**

**Pour en savoir plus n'hésitez pas à prendre contact
avec le service de la formation continue :
25 01 73 ou fc@cma.nc**

ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ

BOOSTEZ VOS COMPÉTENCES ET VOS FINANCEMENTS

- **Financez votre plan de formation jusqu'à 600 000^F par an.** Votre conseillère vous ouvre un compte en ligne EDA pour gérer vos demandes.
- **Accédez à une programmation de formations financées à 100 %** par le FIAF et accessible à tout.e.s les salarié.e.s.
- **Bénéficiez de notre offre Accompagnement** à la définition de vos besoins de formation. Un rendez-vous, et votre plan de formation sera formalisé et prêt à être financé.
- **Optimisez la gestion de votre obligation de dépense (0.7%) de 2023.** Votre conseillère peut vous accompagner par téléphone, en visio ou en rendez-vous.



www.caramelo-nc.com



☎ **47 68 68**
(uniquement le matin)

✉ contact@fiaf.nc

www.fiaf.nc



Vos rendez-vous CMA



Le **PACK PRO NUMÉRIQUE** est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

Durée : 1h30

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Durée : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web.

1/ Diagnostic du projet

2/ Choix de solutions adaptées

3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle.

Durée : 2 demi-journées : soit 07H

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Durée : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMÉRIQUE**

SESSIONS GRATUITES	LIEUX	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	HORAIRES
Ateliers Pr@Tic					
Valoriser son entreprise sur Internet	NOUMÉA	7 août		16 octobre	16h - 17 h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA	21 août		23 octobre	16h - 17 h30
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA		4 et 11 septembre		8h - 11h30
	DUMBÉA PANDA			18 et 25 octobre	8h - 11h30
Référencer son entreprise	NOUMÉA		25 septembre		8h - 11h30

Tél. 28 23 37 - tapez 1 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires



Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	KONÉ 14h00 - 18h30
Assurer mon développement	29 août 24 octobre	31 août
Décrocher des marchés		
Réaliser le bon devis		
Optimiser mon intervention sur un chantier		

+ d'infos : 28 23 37 - Tapez 1 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Inscrivez-vous !



Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouverture de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.			
	Communes	Dates	Heures	Lieu	Créneaux	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	2 août, 6 septembre et 4 octobre	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Julia MOUTIER	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
PROVINCE NORD	Canala	19 septembre	Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Kouaoua	8 août et 10 octobre	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Hienghène	4 août, 8 septembre et 6 octobre	9h - 11h30					
	Houailou	22 août, 19 septembre et 17 octobre	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouégua	16 octobre		Mairie				
	Pouebo	21 août		Annexe Mairie				
	Poum	18 septembre		Mairie				
PROVINCE ILES	Lifou	29 et 30 août, 28 septembre, 25 et 26 octobre	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	22 août et 5 octobre	Toute la journée sur RDV	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			
	Ouvéa		Toute la journée sur RDV	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat en tant que point relais conseil, vous invite à participer à une réunion d'information collective pour connaître ce dispositif.



LIEU	DATES	HORAIRES	CONTACT
ANTENNE CMA NOUMÉA	9 août	11h45	Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)
ANTENNE CMA KOUMAC	23 août		
ANTENNE CMA KONÉ	27 septembre		
ANTENNE CMA LA FOA	18 octobre		

Échéances fiscales et sociales

les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la pairie du territoire, avant les mois de

AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)

Mes déclarations :

Je suis redevable de la TGC :

31/10 : Déclaration de TGC du 3^e trimestre, correspondant aux mois de juillet, août et septembre

NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IRPP : 31/08, 30/09 et 31/10** si je suis mensualisé
- **IRPP : 31/10** pour le paiement du solde (si je ne suis pas mensualisé)

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC : 31/08** versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 30/09** versement de la TGC collectée au mois d'août (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au mois de septembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au 3^e trimestre (juillet, août et septembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

Je suis propriétaire foncier :

- **Impôt foncier : 31/08** paiement de l'impôt foncier de l'année en cours (propriétaires de terrains et de constructions fixes permanentes)

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)

Mes déclarations :

31/08 : Déclaration IS (société clôturant au 30/04) ou 14/09 si déclaration par Internet

31/08 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/01)

30/09 : Déclaration IS (société clôturant au 31/05) ou 14/10 si déclaration par Internet

30/09 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 28/02)

31/10 : Déclaration IS (société clôturant au 30/06) ou 14/11 si déclaration par Internet

31/10 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/03)

Je suis redevable de la TGC :

31/10 : Déclaration de TGC du 3^e trimestre, correspondant aux mois de juillet, août et septembre

NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IS : 31/08** (société clôturant au 30/09 : 2^e acompte, société clôturant au 31/01 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/04 : solde)

30/09 (société clôturant au 31/10 : 2^e acompte, société clôturant au 28/02 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/05 : solde)

31/10 (société clôturant au 30/11 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/03 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/06 : solde)

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC : 31/08** versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

- **TGC : 30/09** versement de la TGC collectée au mois d'août (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au mois de septembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au 3^e trimestre (juillet, août et septembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE COTISE POUR MA SANTÉ

Mes déclarations :

Aucune déclaration pour les mois d'août, septembre et octobre.

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce : 10/08, 10/09 et 10/10**, paiement des cotisations de juillet, août et septembre
 - **Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/08, 20/09 et 20/10** paiement des cotisations de septembre, octobre et novembre (si règlement mensuel)
- Ou **20/09**, paiement des cotisations du 4^e trimestre
- **CAFAT (RUAMM et CCS) : 30/09**, paiement de la cotisation du 4^e trimestre

Lexique :

TGC : Taxe Générale sur la Consommation - IRPP : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - IS : Impôts sur les Sociétés - RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - CCS : Contribution Calédonienne de Solidarité - CRE : Caisse de Retraite des Expatriés - IRCAFEX : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

JE SUIS EMPLOYEUR, JE DÉCLARE ET JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES

Mes déclarations :

15/10 : Déclaration annuelle HUMANIS (CRE / IRCAFEX)

31/10 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce : 10/08, 10/09 et 10/10** paiement des cotisations de juillet, août et septembre
- **Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/08, 25/09 et 25/10** paiement des cotisations de juillet, août et septembre (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/10, paiement de la cotisation trimestrielle (3^e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)
- **15/10** : paiement des cotisations Arrco et Agirc du 3^e trimestre
- **CAFAT : 31/10**, paiement des cotisations du 3^e trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)



LE CRÉDIT PRO !

Leasing-défiscalisation

 **25 79 79**
credical@credical.nc

Nos experts en financement sont

À VOTRE ÉCOUTE

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.



Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédical - 6 rue Jean Chalié - PK4 - 98800 Nouméa - RIAS : NC170058.



PRO'SUD

Programme de professionnalisation Sud

LA PROVINCE SUD ACCOMPAGNE LES CHEFS D'ENTREPRISE TPE



La province Sud met à disposition des chefs de très petites entreprises (artisans, commerçants) **la plateforme PRO'SUD.**

Que ce soit pour la prise en main de nouveaux outils numériques, pour initier une réflexion sur une stratégie marketing efficace ou pour se développer de façon plus responsable, ils ont à leur disposition des outils à la carte : coachings, tutoriels, webinaires, valorisation des compétences...

**VOUS AUSSI,
FORMEZ-VOUS !**

EN SAVOIR +



province-sud.nc/prosud

AGIR POUR
L'AVENIR

